

PROTOCOLE SANITAIRE – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Suite au dernier "Protocole Sanitaire - Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID – 19" transmis par les autorités de l'EN, voici une présentation du document de référence pour l'accueil des élèves au sein de la Cité Scolaire.

Dans la mise en œuvre sur le terrain de ce protocole, il y aura des aménagements en fonction du nombre d'élèves et des personnels présents, de l'évolution des conditions sanitaires mais aussi en raison de l'évolution des textes qui régissent l'accueil des collégiens et des lycéens dans les établissements scolaires.

Ces aménagements seront communiqués aux personnels, aux parents d'élèves, aux élèves par la messagerie PRONOTE et la mise à jour sera disponible sur le site ENT de l'établissement.

Notre protocole s'inscrit dans le cadre du protocole national, à travers ce document nous déclinons et précisons sa mise en œuvre à la Cité Scolaire. Il repose sur les 5 fondamentaux

- **le maintien de la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible,**
- **l'application des gestes barrières notamment le lavage des mains et le port du masque,**
- **la limitation du brassage des élèves,**
- **le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels,**
- **la formation, l'information et la communication**

Tous les déplacements se font dans le calme, sans courir, si des personnes se croisent chacune se met à droite dans le sens de son déplacement.

Nous insistons quant à l'accueil des élèves

- Avant de se rendre à la Cité Scolaire, les parents pour leurs enfants et les personnels sont invités à prendre leur température. En cas de symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc) ou de fièvre (38°C), ils ne viennent pas à la Cité Scolaire et préviennent de leur absence.
 - o **Les parents s'organisent pour venir, si nécessaire, chercher leur enfant à la Cité Scolaire**
- Les parents donneront à leurs enfants des mouchoirs à usage unique (poubelle dans chaque classe)
- Pour les élèves qui prennent leur repas (panier repas réalisé par les familles) à la Cité Scolaire, ils apporteront une gourde et un second masque

Le premier "protocole sanitaire – organisation pédagogique" a été présenté lors du CHS-CT le mardi 12 mai à 18h00. Ce dernier protocole sera accessible sur le site ENT de l'établissement.

L'accès des parents, des personnes extérieures à l'établissement : se présenter à l'entrée de l'établissement et attendre l'autorisation donnée par un membre de l'équipe de direction.

En cas d'alerte incendie, les points de rassemblements sont ceux qui sont définis dans le plan d'évacuation. En cas d'intrusion (évacuation ou confinement) ou en cas d'alerte pour confinement de l'établissement, les procédures sont celles d'usage. Une vigilance particulière est assurée pour le respect des distances.

1. Port du masque

En présence d'élèves, le port du masque est obligatoire : Son utilisation est la règle pour tous les adultes de l'établissement en présence d'élèves (décret du 11 mai 2020).

Pour les enseignants : en référence au nouveau décret n°2020 – 663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (fin de l'article 36) :
Les dispositions du 1° (II. - Portent un masque de protection : 1° Les personnels des établissements et structures mentionnés aux articles 32 et 33 en présence des usagers accueillis) ne s'appliquent pas aux personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

Les élèves se rendent à l'établissement avec un masque. En cas d'oubli, l'élève est admis et se rend dans la salle 006 située à la Vie scolaire dans l'attente de la venue de ses parents (si l'établissement possède des masques en réserve un masque sera donné à l'élève).

Avant d'entrer dans l'établissement, l'élève met son masque.

En cohérence avec le nouveau décret n°2020-663 et après une information des infirmières sur les modalités pour enlever son masque selon les règles d'hygiène, il est possible aux enseignants d'autoriser aux élèves de retirer le masque dans les conditions suivantes

la distanciation physique de 1m est effective

- ***En classe : Etre assis à sa table et ne pas se retourner***
- ***Sorties extérieures : Respect des distances physiques (2m – marche ordinaire / 5m – marche rapide / 10m – course)***

Pendant les temps de récréations et tous les déplacements au sein de l'établissement le port du masque est obligatoire.

- Distribution de masques pour tous les personnels (par les autorités de tutelle respective)
- Les parents fournissent à leur enfant :
 - o Elève externe : 1 masque le matin et 1 autre masque l'après-midi
 - o Elève DP : 2 masques au minimum.

En cas de difficulté pour fournir un masque, les parents prennent l'attache du service d'infirmerie.

Si, de façon délibérée, l'élève ne respecte pas les gestes barrières dont le port du masque, il est pris en charge par la Vie Scolaire. La famille est contactée et elle vient chercher, dans les meilleurs délais, son enfant.

2. Accueil des personnels

- Accès par le parking sous terrain – 1^{er} escalier en entrant dans le parking
 - o Pour monter utiliser l'escalier côté Ouest (cour de récréation) – Escalier B
 - Gel hydro-alcoolique sera disponible : palier à côté de la MDL (Maison Des Lycéens)
 - o Pour descendre, utiliser l'escalier côté Est – Escalier C
- Accès à pied : entrée par la loge d'accueil – gel hydro-alcoolique disponible
- Si nécessaire protocole de désinfection, exemple : salle ordinateur pour les enseignants est aménagée / nombre de postes accessibles

- La salle des personnels est aménagée en fonction des directives du protocole sanitaire de l'EN
 - o Nombre de places assises, disposition des tables
 - o L'utilisation "micro-ondes et cafetière" est proscrite dans le protocole sanitaire nationale
- Des salles spécifiques, disposées en salle de réunion, seront accessibles afin que les enseignants puissent se réunir (salle 001 et salle de réunion) – nécessité de réserver ces salles auprès de la loge
 - o Matériel de désinfection : avant et après chaque utilisation d'une place occupée

3. Arrivée des élèves à l'établissement

- **Arrivée en transport scolaire**
 - o **OBLIGATION DE PORTER UN MASQUE**
 - o Arrivée à la Cité Scolaire : **Ouverture des portes du bus quand tous les élèves du bus précédent sont descendus**
- **Arrivée à pied ou en vélo**
 - o Accueil par un AED (portail piéton ouvert)
 - o Pour permettre la dépose du vélo le portail vélo sera ouvert
- **Pour tous les élèves**
 - o Entrée par la loge, dès l'entrée du bâtiment-
 - Suivre la signalétique
 - A droite escalier D : Collégiens
 - A gauche escalier C : Lycéens
 - Respecter le marquage au sol pour le gel hydro-alcoolique à disposition
 - o L'élève collégien se rend dans la cour de récréation et le lycéen se rend dans sa salle de classe
 - o Les élèves n'ont pas accès à leur casier situé dans le hall
 - o Tous les personnels (enseignants, AED, direction, ...) présents veillent au respect de la distance physique
 - o Les enseignants du collège vont chercher leur classe dans la cour de récréation. Chaque professeur veille à maintenir une distance avec la classe qui le précède.
 - o A la dernière heure de cours avant une récréation ou à la fin de la matinée ou à la fin de journée, ils accompagnent leur classe jusqu'au grand hall d'accueil

4. Accueil des élèves en classe

- Nouvelle organisation quant à l'accueil des élèves à compter du lundi 22 juin
 - o COLLEGIENS : retour à l'EDT normal (semaine paire et semaine impaire) avec une salle spécifique qui sera définie (voir Pronote)

- LYCEENS qui ont répondu favorablement
 - Lundi : 2nd Groupe 1 / Terminale L
 - Mardi : 2nd Groupe 2 / Terminale S1
 - Jeudi : 1^{ère} / Terminale S2
 - Vendredi : Terminale ES
- ST qui ont répondu favorablement (horaire 9h00 – 16h00)
 - Lundi et mardi : ST1
 - Jeudi et vendredi (fin des cours à 15h00): ST2 et ST3
- Nombre d'élèves accueillis en salle de cours :
 - Lycéens : groupe réduit à un maximum de 15, en fonction de la superficie de la salle de classe le nombre d'élèves peut être réduit (ex : salles d'une superficie de 52 m2 donc 14 élèves maxi).
 - Collégiens : groupe classe accueilli dans une salle spécifique, le principe est la distanciation d'un mètre lorsqu'elle est matériellement possible (Rappel : quand elle n'est pas possible obligation de porter un masque)
- Les collégiens utilisent l'escalier D et les lycéens l'escalier C
- Toutes les salles de classe occupées sont équipées de gel hydro-alcoolique
- Rappel : les salles spécialisées ne sont pas accessibles
- Organisation générale / classe
 - Par jour : une salle pour chaque groupe
 - Les élèves restent dans la salle de cours, les professeurs se déplacent
 - Pour les cours de LV des ajustements d'EDT seront peut-être nécessaires quant au nombre de salles disponibles et désinfectées dans le respect du protocole.
 - Chaque enseignant dispose d'un kit (marqueurs tableau blanc et brosse spéciale tableau blanc)
 - Les élèves restent à leur place (sauf demande de l'enseignant, dans ce cas utiliser le matériel de désinfection pour la table) sachant que l'élève déplacera sa chaise
- Aménagement de la salle de classe :
 - 1^{er} rang supprimé afin de respecter la distance recommandée entre les élèves et l'enseignant

5. Circulation des élèves

- Tous les déplacements se font dans le calme, sans courir
- Déplacements en étant toujours à droite (dans les couloirs ou dans les escaliers)
- Respect de la signalétique mise en place (sens de circulation, marquage au sol / au respect de la distanciation physique, ...)
- Utilisation d'un escalier spécifique (collège, lycée)
- N'utiliser la rampe d'escalier qu'en cas de nécessité (désinfection fréquente dans la journée)

6. Sortie des élèves

Les collégiens sont accueillis selon leur régime (1,2,3 ou 4) qui a été spécifié en début d'année scolaire. Merci de nous signaler si jamais il y a un changement par mail à l'adresse suivante vie-scolaire1.0382429J@ac-grenoble.fr.

- Avant de quitter l'établissement, mise à disposition de gel hydro-alcoolique
- **Départ en bus**
 - Suivre les consignes données par la personne présente dans le bus
- **Départ à pied ou vélo**
 - Le portail vélo sera ouvert

7. Salle de Restauration

Collégiens : Le repas se prend nécessairement dans la salle de restauration.

Lycéens : Pause méridienne d'une heure, de fait les lycéens seront prioritaires pour aller en salle de restauration à 12h00.

Afin de permettre au personnel de restauration de participer au nettoyage des locaux dans le respect du protocole : la restauration en production interne n'est pas assurée. Les élèves apportent leur panier repas qui sera pris obligatoirement en salle de restauration à partir de 12h00 pour les lycéens et en fonction de leur EDT pour les collégiens.

- Pour les collégiens : appel par un AED par classe des élèves qui se rendent par classe en salle de restauration
 - Les élèves s'installent selon les directives données par l'AED (distance d'un mètre entre chaque classe)
- Obligation de se laver les mains à l'entrée de la salle de restauration
- Les élèves apportent leur gourde
- Points de vigilance :
 - L'utilisation des micro-ondes est proscrite
 - L'échange de nourriture est interdit
 - L'usage des cruches à eau est interdit
 - Un flacon de gel hydro alcoolique est placé près de la fontaine à eau pour assurer la sécurité sanitaire de l'utilisateur
- A la sortie de la salle de restauration des poubelles seront disponibles
- Lavage des mains à la sortie de la salle de restauration.

8. Cour de récréation – Sanitaires

Récréation

- Les enseignants accompagnent les élèves jusqu'au grand hall d'accueil et veillent au respect d'une distance minimale d'un mètre avec la classe qui les précède
- Dans le grand hall : un AED est présent et veillent au respect de la distanciation physique
 - Obligation de se laver les mains en entrant et en sortant des sanitaires
- Les collégiens se répartissent entre le hall 6^{ème}- 5^{ème} et le hall 4^{ème} – 3^{ème} en fonction de leur classe respective.
- Pendant la récréation dans le grand hall du 1^{er} degré (côté cour de récréation)
- Pas d'accès aux salles : foyer collège, foyer lycée et MDL
- Personnels en nombre pour le respect des règles de distanciation
- Fin de la récréation (sonnerie) :
 - les collégiens sortent du hall
 - Les enseignants viennent chercher les collégiens
 - Respect d'une distance minimale d'un mètre avec la classe qui précède
 - En entrant en classe, lavage des mains avec du gel hydro alcoolique
 - Les lycéens
 - En entrant en classe, lavage des mains avec du gel hydro alcoolique

Sanitaires

- Les portes principales d'accès aux sanitaires sont enlevées
- Dans le hall 6^{ème} – 5^{ème} et le hall 4^{ème} – 3^{ème} un AED est présent et veille au respect du protocole
- Utilisation de savon et papier pour se sécher les mains

9. Organisation pédagogique

Présentation de l'organisation qui génère pour le lycée et les élèves en ST une modification des horaires réglementaires en présentiel.

- Déroulement d'une journée type - Collège

- Organisation selon l'EDT habituel avec semaine paire et semaine impaire
- Attention une salle spécifique est affectée par groupe classe

- Déroulement d'une journée type - Lycée

- Matin
 - 8h00 – 9h50 : T1 – Temps d'enseignement
 - 9h50 – 10h10 : R1 – Temps de récréation
 - 10h10 – 12h00 : T2 – Temps d'enseignement
- Pause Méridienne
 - 12h00 – 13h00 : Déjeuner
- Après-midi
 - 13h00 – 14h50 : T3 – Temps d'enseignement
 - 14h50 – 15h10 : R2 – Temps de récréation
 - 15h10 – 17h00 : T4 – Temps d'enseignement

- Déroulement d'une journée type - ST

- Matin
 - 9h00 – 10h25 : T1 - Temps d'enseignement
 - 10h25 – 10h35 : P1 – Temps de pause
 - 10h35 – 12h00 : T2 : Temps d'enseignement
- Pause Méridienne
 - 12h00 – 13h00 : Déjeuner
- Après-midi
 - 13h00 – 14h25 : T3 – Temps d'enseignement
 - 14h25 – 14h35 : P2 – Temps de pause
 - 14h35 – 16h00 : T4 – Temps d'enseignement (sauf vendredi fin des cours 15h00)

- Au lycée et en ST : la répartition en groupe classe est faite en fonction du nombre d'enseignants et d'élèves présents dans le respect des contraintes sanitaires
- Pas de mise en place de section sportive scolaire et de classe à possibilité d'aménagement horaire
- Pas d'entraînement organisé pour les ST.

- Classe CHAM : heure d'instrument se réalise en "visio" en dehors des heures de classe
- EPS (Education Physique et Sportive)
 - o Pas d'utilisation des vestiaires et des douches (les élèves viennent avec une tenue de sport adaptée)
 - o L'utilisation du gymnase est interdite, demande en attente de réponse quant à l'utilisation du complexe sportif
 - o Contenus et matériel
 - Aucun jeu de ballon, sports collectifs ou sports de contact
 - Pas d'utilisation (ni prêt) de matériel pouvant être utilisé par tous

10. Infirmierie – Suspicion de COVID19

- En référence au protocole national (édition du 12/05/2020)
- Le chemin d'accès à l'infirmierie est matérialisé (pas de croisement – suivre la procédure "marche en avant")
- Accueil possible à l'infirmierie pendant le temps de récréation
 - o Autorisation donnée par l'AED présent dans le hall
 - o **Les élèves ne se rendent pas à l'infirmierie sans autorisation**
- Salle d'accueil spécifique : salle 127
 - o En cas de suspicion de COVID 19, l'infirmière peut prendre la température (si nécessaire - isolement et attente de la venue des parents)
- Si nécessité, une salle de confinement est prévue

11. Information et formation

- Transmission du protocole aux personnels et transmission aux parents et aux élèves
- Diffusion du protocole aux partenaires et aux autorités
- Jour de la reprise
 - o Diffusion sur les écrans des mesures barrières et mesures prises sur l'établissement
 - o Présentation à la 1^{ère} heure de cours par le service médico-social des gestes barrières
 - o Rappel par le professeur des mesures prises sur l'établissement

RAPPEL : les modalités d'accueil sont amenées à évoluer en fonction du nombre d'élèves et des personnels amenés à revenir au collège et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire

En vous remerciant de votre lecture, bien cordialement

JC BECK